



En effet, l'organisme public de sécurité sociale au Cameroun, va désormais prendre en charge 50% des frais médicaux de ses pensionnés.

Ainsi, apprend-on, au cours des prochaines semaines, le directeur général de cet organisme public, Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo Akam, signera des conventions de partenariat avec des hôpitaux et autres centres hospitaliers, pour implémenter cette mesure.

«Il y a non seulement les pensionnés, mais également les bénéficiaires des allocations de vieillesse et les crédits rentiers, c'est-à-dire ceux-là qui bénéficient des crédits pour des accidents liés au travail.», précise-t-on à la CNPS.